Fapt la cgt
pour le droit à la communication

La Poste
En direct des Négociations

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications

N° 1

Suite à la parution du rapport Kaspar, la Direction de La Poste a annoncé l'ouverture de 8 chantiers de négociations.

La première réunion plénière a eu lieu le 23 octobre.

Elle a surtout été consacrée à la méthode de négociations et au calendrier.

Les prochaines réunions plénières auront lieu les 7 novembre et 13 novembre.

Pour la CGT, il s'agit toujours que des mesures concrètes et positives soient adoptées rapidement pour que les conditions de vie et de travail des postiers s'améliorent.

L'important est donc moins le calendrier ou le nombre de réunions que l'écoute de La Poste des revendications du personnel et donc leur satisfaction.

Plénière d'ouverture des négociations suite au grand Dialogue Social du 23 octobre 2012

Déclaration préalable de la CGT

Avec cette plénière, doit donc s'ouvrir un cycle de négociations.

Enfin ! Pourrait-on dire, tant depuis plusieurs mois, la CGT et les autres organisations syndicales à La Poste demandent de vraies négociations.

La CGT demande depuis plus de 6 mois l'ouverture de négociations sur 4 chantiers :

- Organisation, contenu, finalité et condition de travail,
- Emplois, droits et garanties des salariés,
- Salaires, pouvoirs d'achat, social d'entreprise,
- Démocratie et droit de revendiquer.

Les négociations sur l'organisation, le contenu et la finalité du travail doivent avoir lieu sans tarder.

Nous persistons dans nos exigences de mesures concrètes et immédiates pour les postières et les postiers au regard de leurs attentes légitimes. Nous déplorons la surdité de La Poste face aux attentes et revendications du personnel qui correspondent à celles de la CGT. Un mode de relation normal dans une entreprise ne devrait pas avoir besoin d'audits, de cabinets, de commissions, ..., très coûteux par ailleurs, s'il y avait une véritable écoute des organisations syndicales qui représentent le personnel. A moins que vous ne nous reconnaissiez pas ce rôle.

La CGT vient à cette négociation dans le but d'améliorer concrètement et positivement les conditions de vie et de travail des postières et des postiers. Ces améliorations ne pourront se faire sans une remise en cause des orientations stratégiques de l'entreprise. Cela nécessite de placer les postières et les postiers au cœur des décisions et donc de faire de l'emploi une priorité. Avec 3 millions de chômeurs dans le pays, La Poste ne peut nier sa responsabilité sociale. Les 15 000 recrutements sur 3 ans annoncés sont bien insuffisants face à la précarisation dans les services que nous chiffrons à au moins à 21.000 (CDD, Intérim, Heures supplémentaires), face aux départs attendus, 30,000 au moins sur la période et aux besoins exprimés dans les services.

Nous pensons également que pour que ces négociations soient loyales et bénéfiques, il faut que la partie que vous représentez Madame la Directrice, ait un minimum de respect de la partie que nous représentons.

Vouloir faire de «La Poste une entreprise pionnière en matière de qualité de vie au travail» est sans doute louable, mais nécessite un changement de comportement. Ainsi comment qualifier la décision de Jean-Paul Bailly de filialiser la DAPO vers Néolog, ou celle du Directeur du courrier de demander une licence à l'ARCEP pour les filiales de Médiapost et Néopress. Est-ce là l'avenir que vous prévoyiez pour les postiers ?

Dans le même ordre d'idées, nous dénonçons l'attitude de la Direction du courrier dans le cadre de la négociation pour une convention collective des activités postales. L'avenir des postiers comme de l'ensemble des salariés, passe par l'amélioration de leurs garanties collectives, pas par le dumping social.

Nous vous rappelons ce que nous écrivions encore avec les autres organisations syndicales le 27 septembre :

«Nous réitérons notre demande de geler toute réorganisation jusqu'au terme des négociations de telle sorte que ces dernières puissent être menées dans un climat serein et constructif. Cette décision constituerait un signe fort adressé aux postiers sur la volonté de l'entreprise d'appliquer une autre politique, plus proches de leurs attentes».

Et aussi :

«- la méthode de conduite de changement telle qu'elle est appliquée actuellement, dans un cadre expérimental, doit rapidement faire l'objet d'un cadrage national. Avant toute poursuite ou expérimentation nouvelle, il est impératif d'effectuer un bilan afin de tirer tous les enseignements nécessaires pour améliorer ce changement. Notamment, l'exercice du droit d'alerte exceptionnel prévu et donné aux syndicats doit être explicité !

- La négociation du chantier ayant trait à l'organisation du travail requiert un caractère d'extrême urgence compte tenu de son impact sur le sens, le contenu et la finalité du travail pour les postiers. Cette négociation doit être la première ouverte et dans les plus brefs délais. Il est urgent de redonner des points de repère aux postiers».

Or, il s'avère que chaque métier, une fois de plus y va de sa petite musique particulière et l'interprétation est loin d'être à l'unisson. Des dossiers structurant continuent à être menés. Nous citerons «La Banque chez soi» et le dossier de «Décentralisation» au courrier. Celui-ci se fait hors de tout cadrage national, impactant des questions aussi fondamentales que notamment la santé avec la casse des CHSCT, l'encadrement avec l'école des managers, le dialogue social avec l'instauration de règles particulières locales, ...

Sujets qui pourtant doivent être à l'ordre du jour de nos négociations.

Pendant les travaux, le magasin reste ouvert !

Ces dossiers doivent être remisés !

De la même manière, nous attendons de la part de La Poste, une autre attitude. Il apparaît clairement que pour certains dirigeants, la période où il fallait faire profil bas est terminée. Les attaques sur le droit syndical et les militants sont plus fortes. C'est notamment le cas dans l'Allier, l'Hérault, pour ne citer que ces deux là, la liste n'est pas exhaustive et nous aurons l'occasion d'y revenir. Le respect des postiers n'est plus à l'ordre du jour pour certains, nous pensons notamment aux postiers de Paris 08 qui vivent un déménagement dans des conditions inadmissibles avec un Directeur qui a un comportement inacceptable. Nous soutenons la demande de suspension du Directeur de Paris 08 durant l'enquête du CHSCT car elle ne pourra se dérouler sereinement en raison de sa responsabilité de Président de CHSCT.

Nous demandons aussi que l'avis de Monsieur Boulanger, Inspecteur général des affaires sociales, sur le lien éventuel entre le suicide d'un fonctionnaire et son service soit respecté. C'est-à-dire la reconnaissance en accident de service d'un suicide survenu sur le lieu et pendant le temps de travail. Cela doit être notamment le cas pour Brigitte CUILLERRIER.

Montreuil, le 23 octobre 2012

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom ..... **Prénom** .....

Adresse .....

.....

Code Postal ..... **Ville** .....

(Facultatif) Téléphones → (perso) ..... → pro .....

Grade/Classification ..... Métier .....

Service/Bureau (nom et adresse) .....

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT • 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex -
Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 -C.C.P. Paris 20376 D • www.cgt-fapt.fr • e-mail : fede@cgt-fapt.fr